Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-71_06_2026_DEL-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 71/06-2026

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2026
DATE D'AFFICHAGE : 23 JUIN 2026

-oOo-

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ESPACE JEUNESSE DE LA COMMUNE D'ESBLY ET L'ASSOCIATION « LA COMPAGNIE D'ARC D'ESBLY »

Rapporteur : Madame Clotilde TEMPLIER

L'an deux mille vingt-six, le mardi 30 juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 20h00, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRÉSENTS : 26
NOMBRE DE VOTANTS : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L'HUILLIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MÉLÉO, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure *(quitte la séance à 22h35, avant l'examen du point n°24)*, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

ONT DONNÉ POUVOIR :
- M. Sébastien GUILLARD à M. Julien TRINQUET
- Mme Aurélie DURAN à Mme Anne-Laure TAURIN
- Mme Pandora CHARANSOL à Mme Sophie LABAS

ABSENTS : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-71_06_2026_DEL-DE

L'orientation souhaitée par la municipalité est de proposer des activités variées dans le cadre de l'Espace Jeunesse de la commune d'Esbly.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 ;

VU la délibération n°80/12-2022 du Conseil municipal du 12 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Esbly de proposer des activités sportives variées dans le cadre de l'Espace Jeunesse de la commune et de renforcer les liens avec le tissu associatif local, en cohérence avec le projet éducatif de territoire (PEDT) ;

CONSIDÉRANT la pertinence de cette initiative visant à initier les jeunes à la pratique du tir à l'arc en lien avec l'investissement réalisé et la création d'un nouvel équipement ;

La mise en place d'une convention de partenariat pour la durée du mandat municipal, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2032-2033, entre l'Espace Jeunesse de la commune d'Esbly et l'association « La Compagnie d'Arc d'Esbly », s'avère opportune.

Entendu ces propos,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICPAL, À L'UNANIMITÉ ;**

- **DÉCIDE** :
- D'adopter une convention de partenariat avec l'association « La Compagnie d'Arc d'Esbly », représentée par Monsieur Jean-Pierre COQUERY, en sa qualité de président d'association, afin de pouvoir bénéficier de l'intervention et de l'accompagnement des membres de l'association auprès des jeunes de l'Espace Jeunesse de 11 à 15 ans, notamment durant les temps de vacances scolaires d'été selon un calendrier et des horaires à préciser au préalable.
- De préciser que cette action vise à initier les jeunes à la pratique du tir à l'arc organisée par l'association « La Compagnie d'Arc d'Esbly ». Cette activité s'adresse aux enfants de 11 à 15 ans de l'Espace Jeunesse d'Esbly, pour un groupe maximum de 24 jeunes répartis en deux groupes de 12. L'équipe d'animation de l'Espace Jeunesse reste responsable de l'encadrement du groupe de jeunes durant l'activité.
- Les interventions menées sont à titre gracieux par l'association « La Compagnie d'Arc d'Esbly », sans contrepartie financière.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer la convention de partenariat, concernant l'Espace Jeunesse d'Esbly, avec l'association « La Compagnie d'Arc d'Esbly », telle qu'annexée à la présente et ainsi que toutes pièces nécessaires à son application.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

David CHARPENTIER.

MAIRIE D'ESBLY (S.&M.) 77450

Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : - 7 JUIL. 2026

de sa publication ou affichage le : - 7 JUIL. 2026